

MARIAGE de

Léonide Hubert
Joseph Clotton
et Marie
Françoise Léonie
Cailloux

L'an mil huit cent nonante huit, le ^{Premier feuillet} vingt-troisième jour
du mois de Avril à cinq heures du Soir par devant nous
François Rougandy Bourgmestre



Officier de l'Etat Civil de la commune de Burdinne arrondissement
judiciaire de Hury province de Liège ont comparu publiquement en
notre maison Commune Léonide Hubert Joseph Clotton ouvrier
typographe célibataire ———— âge de vingt-neuf ans né à
Acossé le vingt quatre Décembre mil huit cent soixante huit,

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
domicilié à Burdinne

fils majeur et légitime de Hubert Joseph Clotton marichal ferrand
et de Marie Henriette Cêcheux ménagère son épouse domiciliés à
Seraing consentant au mariage ainsi qu'il résulte de l'acte de
consentement reçu par l'officier de l'état civil de la commune de Seraing
en date du vingt avril dernier ci annexé d'une part

Et Marie Françoise Léonie Cailloux ménagère célibataire
âgée de vingt huit ans ———— née à Burdinne
le vingt quatre Février mil huit cent septante

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
domiciliée à Burdinne fille majeure et légitime de Charles
Joseph Cailloux journalier âgé de cinquante quatre ans domicilié
à Burdinne ici présent et consentant et de Marie Thérèse Frison
son épouse décédée à Burdinne le deux janvier mil huit cent nonante
six comme il est constaté par l'extrait de son acte de décès ci-joint
d'autre part

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la
porte de notre maison Commune le Dimanche dix Avril dernier
à dix heures du matin

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé
au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre
pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparé-
ment et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Léonide
Hubert Joseph Closson et Marie Françoise Léonie Cailloux
sont unis par le mariage. Le tout a été fait publiquement à
Burdinne en la maison communale de résidence de Arthur
Jannard Secrétaire communal âgé de quarante neuf ans
domicilié à Burdinne Jules Cailloux ouvrier d'usine, âgé de
trente ans frère de l'époux, domicilié à Floiron Jérôme Wilson
Cordonnier, âgé de cinquante huit ans, domicilié à
Couthuin oncle par alliance de l'épouse et Armand
Closson ouvrier d'usine, âgé de vingt trois ans, domicilié
à Lizey Serrainy frère de l'époux. Le présent acte de
mariage a été dressé sur le champ et, après lecture faite,
signé avec nous par les comparants et les témoins.

J. Cailloux
Charles Cailloux
Cailloux Jules
Closson

M. Jannard
J. Serrainy

F. H. Serrainy

Le présent registre contenant un acte a été clos et arrêté par nous
bourgmestre officier public de l'état civil de la commune de Burdinne
ce jourd'hui trente un Décembre mil huit cent nonante huit.

F. H. Serrainy